

Image not found or type unknown



Absence du pere - préjudice moral

Par **olivsand**, le **12/05/2009** à **20:04**

Bonjour, ma fille a été il y a 18 ans reconnu par son père a la naissance a ses 18 ans puis il est parti. Il a cherché a la contacter en lui promettant de venir la voir et depuis elle n'a plus de nouvelles il l'a de nouveau relaisser tomber. Elle lui a ouvert les bras sans aucun reproche et a ce jour elle en souffre. Aujourd'hui je souhaiterais entreprendre des démarches pour qu'il soit puni il na jamais versé de pension mais mon but n est pas qu'il ai à payer quoi que se soit mais plutôt un préjudice moral car a ce jour elle n est pas bien du tout merci de m indiquer quel recours j'ai pour faire constater ce préjudice moral.

Sandrine DETANT.